



© YARASLAV SAULEVICH - FOTOLIA

Les vétérinaires s'exposent à des risques professionnels, sans toujours en mesurer les conséquences en cas d'accident.

# L'Association de Protection Vétérinaire s'engage pour une meilleure prise en compte des risques professionnels.

**Créée en 2015, l'Association de protection vétérinaire souhaite améliorer l'évaluation, la prévention et la gestion des risques en milieu vétérinaire. Elle rassemble déjà plus de 250 adhérents.**

L'Association de protection vétérinaire (APV) est une association bénévole créée en novembre 2015 par un couple de vétérinaires franciliens, Eric et Christelle WAYSBORT. Elle

s'est donnée d'emblée pour objet l'évaluation, la prévention et la gestion des risques en milieu vétérinaire.

L'initiative de l'APV naît dans un contexte terrible. Christelle WAYSBORT est victime d'une très grave morsure de chien, survenue en juillet 2014, dans son cabinet vétérinaire. Plongé brutalement dans une situation de détresse physique, psychologique et professionnelle, le couple n'a pas d'autre choix que d'apprendre très vite à rebondir et faire valoir ses droits.

L'idée d'une association ressource destinée à conseiller et soutenir les vétérinaires

confrontés au même type de situation s'impose à eux. Mais surtout, il leur apparaît essentiel d'informer largement les professionnels sur les risques auxquels ils s'exposent, parfois sans en avoir tout-à-fait conscience, et de promouvoir les méthodes de prévention disponibles.

**Évaluation, prévention, gestion**

Fondée dès 2015, l'APV se donne donc pour

objet l'évaluation, la prévention et la gestion des risques en milieu vétérinaire.

Le succès est immédiat et ne se dément pas, signe d'un véritable besoin. L'APV a déjà rassemblé plus de 250 adhérents, dont la majorité sont des vétérinaires en exercice et regroupe désormais parmi ses administrateurs des consœurs et confrères reconnus, notamment dans le domaine du comportement animal et de l'expertise.

L'association bénéficie également de la confiance de nombreux partenaires, en particulier de laboratoires vétérinaires, qui l'aident dans son fonctionnement et dans l'organisation de ses manifestations.

Premier domaine de travail de l'APV, l'évaluation des risques professionnels en rapport avec les animaux de compagnie s'effectue selon plusieurs axes, à commencer par différentes études bibliographiques internationales. L'association a également contribué à une enquête réalisée avec un hebdomadaire professionnel, et conçu un formulaire de déclaration en ligne des accidents. Il est disponible sur le site internet de l'association : [www.assoprotecvet.fr](http://www.assoprotecvet.fr)

## Supports d'information

La mission de prévention des risques en milieu vétérinaire s'exprime par la création et la diffusion de supports dédiés ainsi que la participation à de très nombreux événements d'information et de sensibilisation des praticiens.

Tous les supports sont disponibles en téléchargement depuis le site de l'APV. Il sont aujourd'hui très nombreux, dont une

affiche de consignes de sécurité en salle d'attente, réalisée en partenariat avec Coveto (*disponible également sur simple demande par mail à [coveto@coveto.fr](mailto:coveto@coveto.fr)*).



Les vétérinaires retrouveront aussi sur le site des affichettes informatives sur l'obligation de déclaration des morsures canines sur des personnes, ou sur le droit de retrait des praticiens lors de situations dangereuses ; un fascicule éducatif à destination des propriétaires d'animaux de compagnie, des fiches pratiques d'éducation et des dossiers complets : sur la réglementation en vigueur et la mise en pratique des méthodes de *medical training*.

L'association met aussi à disposition une bibliographie dense, composée d'articles de presse et d'internet ; une photothèque relative à l'accidentologie en milieu vétérinaire ; des thèses vétérinaires et publications scientifiques et une vidéothèque de situations dangereuses avec les animaux.

En complément de ce travail documentaire, les représentants et membres de l'APV participent à de nombreuses manifestations nationales (Afvac) et régionales (Svrp), organisent chaque année les propres formations de l'APV (jusqu'à présent en région parisienne, et ultérieurement en province), et recommandent celles organisées par d'autres organismes (Seevad, AFVE...).

## Retour d'expérience

Dernier objectif de l'association, l'action en rapport avec la gestion des accidents en milieu vétérinaire est directement corrélée à la très difficile expérience personnelle des fondateurs de l'APV. Ils ont en effet obtenu un succès judiciaire inédit avec la condamnation sur l'action civile de la propriétaire du chien mordeur, et l'obtention d'importantes indemnités en réparation du très lourd préjudice subi par la vétérinaire.

En appui des praticiens, les coordonnées de nombreux professionnels compétents sont disponibles en ligne : avocats et experts ; vétérinaires exerçant dans le domaine du comportement ; éducateurs travaillant en méthodes positives.

Les membres de l'APV peuvent également être contactés afin d'aider les soignants accidentés dans leurs démarches.

Une initiative remarquable qu'il est possible de rejoindre en adhérant à l'Association de protection vétérinaire. Les bulletins sont disponibles en ligne sur le site de l'association.

L'équipe du conseil d'administration de l'APV se tient à disposition pour renseigner et conseiller les vétérinaires.

